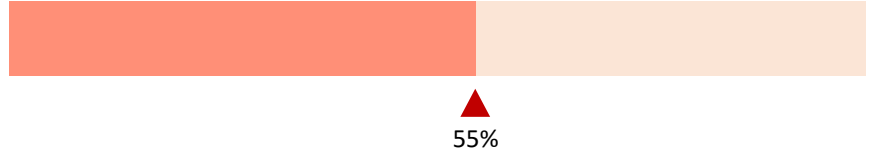


## Mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles



### STATUT

Recommandation en cours

Version 3

### Travaux réalisés

- Décembre 2022 : Vote, publication et entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État
- Automne 2022 : Examen des avis du Conseil d'État et de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics et adoption d'amendements parlementaires
- Été 2022 : Travaux de consultation avec différentes associations (Casino Luxembourg, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Rotondes, Théâtre national du Luxembourg, Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois (Trois C-L) en vue de la rédaction d'avant-projets de loi portant création de nouveaux établissements publics
- 23 mai 2022 : Dépôt du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État (doc. parl. n° 8011)
- 1<sup>er</sup> mars 2022 : Création d'un poste de commissaire aux instituts culturels pour gérer la mise en œuvre de l'évaluation du programme de travail 2022-2024
- Février-mars 2022 : Vote et entrée en vigueur de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel avec création de l'Institut national de recherches archéologiques (INRA) et de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) (doc. parl. 7473)
- 30 janvier 2022 : Décision ministérielle d'entamer la procédure législative pour proposer aux associations Casino Luxembourg, Rotondes et Théâtre national du Luxembourg et la fondation Musée d'art Moderne Grand-Duc Jean la forme juridique d'établissement public, dotés d'une convention pluriannuelle à objectifs
- Avril à décembre 2021 : Travaux de concertation et d'élaboration pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'État avec proposition de création d'un poste de sous-directeur/trice pour chaque institut culturel

- 26 juillet 2021 : Adoption d'amendements gouvernementaux au projet de loi sur les associations sans but lucratif et les fondations (doc. parl. n° 6054).
- 19 avril 2021 : Réunion avec l'Inspection générale des Finances sur la création d'un établissement public « Centre pour les monuments historiques »
- Fin 2020 et début 2021 : Consultations avec des associations sans but lucratif paraétatiques (Rotondes, Casino Luxembourg et Théâtre national du Luxembourg) quant au changement de leur statut juridique en établissement public
- 12 octobre 2020 : Réunion entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice : échange sur un avant-projet de loi sur la modification de la loi sur les associations sans but lucratif
- Juillet 2019 : Dépôt du projet de loi relatif au patrimoine culturel qui prévoit que le Centre national de recherche archéologique devient un institut culturel de l'État, l'« Institut national de recherches archéologiques » (INRA) et que le Service des sites et monuments nationaux devient l'« Institut national pour le patrimoine architectural » (INPA)

### Documentation

- [Loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État](#)
- [Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel avec création de l'Institut national de recherches archéologiques \(INRA\) et de l'Institut national pour le patrimoine architectural \(INPA\)](#)

### Contact

- Jo Kox  
(+352) 247 86603  
jo.kox@mc.etat.lu
- Service juridique du ministère de la Culture  
(+352) 247 86610  
sj@mc.etat.lu

### Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 01.01.2023